



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

#### RÈGLEMENTS 1314-2021-Z-12 / 1314-2021-PC-5 / 1314-2021-PIIA-2

#### À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

**AVIS** est donné que le conseil municipal, aux séances ordinaires du 18 mars 2024 et du 15 avril 2024, adoptait les règlements suivants :

**RÈGLEMENT 1314-2021-PIIA-2** modifiant le *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1314-2021-PIIA* visant à supprimer le chapitre 12 sur les objectifs et critères relatifs à l'implantation à l'intérieur des corridors de bruit (Autoroute 15 et certains tronçons de la route 117).

**RÈGLEMENT 1314-2021-Z-12** modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant à modifier les dispositions relatives aux corridors de bruit, en concordance avec le Schéma d'aménagement et certaines dispositions générales.

**RÈGLEMENT 1314-2021-PC-5** modifiant le *Règlement sur les permis et certificats numéro 1314-2021-PC* visant à ajouter des dispositions visant les demandes de permis de construction sur un terrain situé dans une zone de contrainte sonore majeure.

La Municipalité régionale de comté les Pays-d'en-Haut a délivré le certificat de conformité en date du 16 mai 2024 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 16 mai 2024**

Me Audrey Sénécal  
Greffière et directrice des Services juridiques